

Finalités de l'Unité de Formation

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel de l'étudiant en améliorant ses possibilités d'insertion dans la vie professionnelle, sociale, scolaire et culturelle, via l'étude et la connaissance d'un aspect essentiel de notre société actuelle,
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulière à l'U.F.

1. permettre à l'étudiant de cerner les problématiques relatives à la gestion de l'environnement, de les mettre en relation les unes avec les autres
2. amener l'étudiant à une réflexion personnelle lui permettant d'être sensibilisé et de s'interroger sur la problématique de la gestion de l'environnement,
3. permettre à l'étudiant de participer activement à toutes les initiatives locales, régionales, nationales, internationales en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement.
4. permettre à l'étudiant d'entreprendre d'autres formations plus approfondies à la problématique à laquelle il aura été sensibilisé, comme le "Droit de l'environnement", niveau ESEPSTC...
5. contribuer à éveiller chez l'étudiant une conscientisation dans son rôle d'adulte responsable.
6. donner à l'étudiant une approche pratique de l'environnement.

Capacités préalables requises

Capacités :

- lire et comprendre un texte sur la problématique de l'environnement;
- mesurer des grandeurs intervenant dans l'exploitation du milieu naturel et dans son exploitation (longueur, aire, volume, masse, capacité);
- calculer une expression numérique simple;
- dans le domaine des sciences naturelles, avoir les connaissances élémentaires suivantes :
 - * caractères généraux des êtres vivants (cellule; correspondances organes/fonctions; adaptation au milieu);
 - * énergies (thermique, lumineuse, douces non polluantes) et transformation d'énergie;
 - * hydrostatique (pression, pression atmosphérique);
 - * cycles (au moins pour eau et carbone).

Titre pouvant en tenir lieu :

le certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.)

Annexe 3

Date 12 FEV. 1995

Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme des cours

Le cours de cette unité de formation devra rendre l'étudiant capable de :

1. Quant à l'initiation à la problématique de la gestion de l'environnement :

- identifier et expliquer les facteurs d'équilibre régissant l'écosystème;
- identifier et expliquer les causes de la perturbation écologique de la société industrielle;
- décrire et expliquer les instruments réglementaires et économiques de la gestion de l'environnement.

2. Quant aux différents niveaux de pouvoirs compétents :

- expliquer l'influence du droit international sur la gestion de l'environnement en droit interne;
- différencier et expliquer les compétences fédérales, communautaires, régionales et locales en matière d'environnement.

3. Quant à la prévention et au règlement des conflits :

- distinguer les mesures préventives par rapport aux recours;
- distinguer et expliquer les différents recours possibles devant les juridictions administratives et judiciaires de l'ordre judiciaire;
- lire, préciser, interpréter, traduire une décision rendue par les juridictions administratives ou judiciaires.

Annexe 5

Date

12 FEV. 1995

Fixation des capacités terminales

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante, si placé dans la situation suivante :

* face à un problème concret de gestion de l'environnement,

il est capable de :

- . synthétiser l'ensemble des éléments d'une problématique et en percevoir les conséquences possibles;
- . rassembler et déchiffrer les éléments des règlements et législations en vigueur en la matière;
- . proposer des éléments de solution pour une meilleure gestion de l'environnement.

Annexe 6

Date

12 FEV. 1995

Profil du chargé de cours

Un enseignant